

La Coquille



Numéro 3
Septembre 2000

Sommaire

COMMUNE DE VANDOEUVRES

Rubriques	Page
Editorial	2
Routes, circulation	3-12
Manifestations communales	13-18
Culture	19-20
Aide sociale et humanitaire	21
Echos du Conseil municipal	22-24
Contine	25-26
Agenda	27
Informations communales	28

Editorial

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Concilier l'inconciliable...

Vandoeuvres... lieu de résidence privilégié, îlot de verdure aux petits chemins inspirant la promenade, aux chênes séculaires... est-ce bientôt une image du passé ? Le nombre de réactions de communiers qui se sentent menacés par la rapidité de l'évolution du trafic automobile interpelle les autorités.

Quelles solutions envisager ?

Les élus communaux ont la charge de gérer la commune pour offrir à ses habitants le bien-être et les prestations qu'ils souhaitent.

Les problèmes de circulation retiennent tout particulièrement l'attention de l'Exécutif et des membres de la commission *Routes/canalisation*s. La sécurité des habitants de Vandoeuvres, comme celle des usagers de la voie publique de la commune est une priorité absolue.

Il semble important de se rappeler que le problème de la circulation dans la commune doit être traité globalement.

Chacun a cependant tendance à vouloir protéger sa zone, rejetant les nuisances sur celle du voisin !

Des progrès pour gérer et modérer le trafic automobile transitant par la commune ne peuvent avoir lieu que si des mesures ponctuelles s'inscrivent dans une conception d'ensemble.

C'est pour cette raison que les actions décidées par le Conseil municipal ont plusieurs barrages à franchir avant de pouvoir être réalisées... les compétences communales étant limitées. La volonté d'aboutir est bien présente, il est utile de la faire connaître.

Janine Hagmann

Routes, circulation

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Lentement mais sûrement ?

Bien que la circulation et la sécurité routière ne soient pas des sujets brûlants d'actualité, ils n'en demeurent pas moins objets de préoccupation permanente, pour l'Exécutif, qui s'efforce de faire progresser les dossiers comme pour la commission routes/canalisation/circulation, qui étudie ces derniers. L'inquiétude des administrés croît de façon proportionnelle à l'augmentation du trafic sur le territoire de notre commune et une certaine impatience se manifeste, par le biais de pétitions, de lettres ou de remarques verbales. Il est vrai que, tant la réponse à des demandes simples et précises - comme le marquage d'un passage piétons - que l'aboutissement d'un dossier plus complexe - tel celui concernant le carrefour du centre du village - nécessitent plusieurs mois d'attente avant de recevoir une réponse ou de se voir concrétisés.

Il faut cependant savoir que toutes les mesures de modération de la circulation (signalisation, aménagement, marquage,...), concernant des routes communales ou cantonales, sont soumises à autorisation. Les dossiers sont souvent complexes et les intervenants nombreux (au Département de Justice et Police : les différents services de l'Office des transports et de la circulation (OTC), la police ; au Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement (DAEL) : les services du génie civil, des routes, de la voirie et du nettoyage ; les TPG, etc.). Il est dès lors indispensable de procéder à une étude approfondie et globale de tous les besoins liés au trafic de transit et aux autres déplacements dans le village, avant de soumettre au département compétent une demande d'autorisation susceptible d'être agréée. Afin de prendre des mesures cohérentes et en harmonie avec l'environnement existant, l'appui d'ingénieurs spécialisés en gestion du trafic est de plus en plus nécessaire. De plus, au stade d'un avant-projet déjà, lorsqu'il s'agit d'une étude d'une certaine ampleur, les coûts prévisibles des aménagements doivent

être devisés, afin de pouvoir être insérés au budget. Toutes ces démarches, on l'imagine aisément, prennent beaucoup de temps.

Le rapport administratif 1999 vous a présenté dans le détail l'avancement des différents dossiers au 31.12.1999. Le but du présent article n'est donc pas de dresser un nouvel état des lieux des points névralgiques des routes de la commune, mais d'exposer brièvement la politique envisagée à plus long terme par les autorités communales en la matière.

La conception des aménagements routiers a, de manière générale, fondamentalement changé ces dernières années.

Il y a peu, en effet, les exigences techniques l'emportaient sur les besoins sociaux, et la continuité des profils routiers sur les concepts urbanistiques. Ce qui veut dire que tout était conçu en fonction du trafic motorisé, dont les intérêts prédominaient sur les préoccupations des autres usagers de la route. Aujourd'hui, en revanche, la conception de l'*espace rue* tend à faire reconnaître les usages multiples de la rue, ainsi que la nécessité d'un rééquilibrage dans l'aménagement de celle-ci.

Lorsqu'il est impossible de réduire le trafic de transit, comme c'est le cas pour la route de Vandoeuvres, qui est une pénétrante vers Genève, les aménagements recherchés doivent tendre à améliorer la qualité de vie le long de cet axe principal. La barrière que constitue cette route cantonale dans la vie villageoise doit pouvoir être aménagée de telle sorte qu'elle remplisse mieux sa fonction de rue de village.

Cela peut paraître bien optimiste, mais c'est dans cette optique que l'étude concernant le carrefour route de Vandoeuvres/route de Meinier/route de Choulex a été reprise et étendue à la traversée de tout le village. Un « mini-giratoire », marqué en principe par un pavement différent, un rehaussement de la chaussée sur toute la zone du carrefour, avec une avancée sur les 3 axes routiers, sont à l'étude. Dès l'entrée du village – des 3 côtés - des mesures de ralentissement, encore à définir, sont envisagées. Ces mesures

n'ont pas pour but de « gêner » le trafic, mais d'amener l'automobiliste à une conduite plus lente et plus respectueuse. Des exemples concrets ailleurs en Suisse et en Europe, ont démontré que, tout en assurant le passage des poids lourds et des services publics, les *portes d'entrée* (obstacles physiques placés à l'entrée d'une localité) rappellent avec succès au conducteur qu'il entre dans un secteur où l'on attend de lui une plus grande tolérance à l'égard des autres usagers de la route (notamment des enfants sur le chemin de l'école).

De plus, le trottoir traditionnel surélevé pouvant apporter une fausse tranquillité aux piétons, il est prévu des aménagements latéraux (potelets, revêtements de couleurs différentes, décrochements latéraux) amenant, non seulement une plus grande sécurité, mais aussi un réel ralentissement des véhicules : « l'effet ruban » donné par une route et son trottoir parallèle produit un effet accélérateur sur le conducteur ; il faut donc rompre cette monotonie en contraignant l'automobiliste à regarder tout l'*espace rue*, ce qui le force à ralentir.

Par ailleurs, afin de lutter le plus efficacement possible contre la vitesse - question déterminante pour la sécurité de tous les usagers - la commune cherche à exploiter des éléments qui, hier encore, pouvaient être considérés comme des obstacles à supprimer.

Ainsi, au carrefour route de Pressy/chemin du Paradis, pour ralentir la vitesse des usagers de la route de Pressy, il s'avérerait finalement plus judicieux de renforcer par une signalisation adéquate la priorité de droite, existante mais non respectée, que de freiner les véhicules venant du chemin du Paradis par un signal « stop ». L'annonce de la perte de priorité sur un axe principal « dépayse » en effet le conducteur qui, instinctivement, « lève le pied ».

Dans le même esprit, l'effacement naturel de la ligne médiane du chemin de la Seymaz désécurise les conducteurs, dont le mental

tient compte, même inconsciemment, de cette situation peu claire, ce qui compense l'effet accélérateur de la route rectiligne. La bande cyclable peinte au début de l'été du côté pair, rétrécissant encore la chaussée, devrait contribuer au ralentissement des véhicules sur cette route communale de plus en plus chargée. Les mesures les plus simples – et donc les moins onéreuses – sont parfois les plus efficaces. L'avenir nous le dira...

La sécurité sur le chemin et près de l'école, le parking sauvage dans le village, la mauvaise visibilité de certains carrefours constituent, entre autres, quelques points sensibles sur le territoire de Vandoeuvres. Leurs dossiers sont à l'étude, et les autorités communales s'efforcent au maximum de leurs possibilités de tenir compte des attentes des communiens en les examinant et en les transmettant, si nécessaire, à qui de droit.

Ainsi, pour donner suite à différentes pétitions, il est prévu de ramener, par une signalisation appropriée, à 40 km/h la vitesse autorisée dans le secteur Rippaz/Ecorcherie/Paradis/Pressy. En revanche, une zone 30 km/h est apparue trop coercitive, tant dans les exigences requises pour obtenir une autorisation, que dans son application (signalisation importante). De plus, si une telle mesure devait être prise dans cette région, il faudrait alors, par souci d'équité, mettre tous les chemins communaux en zone 30 km/h, tant il est vrai que tout débouché, tout croisement, toute futaie, tout virage masqué par une haie peuvent constituer un danger, un obstacle pour l'usager inattentif.

Si, dans le respect et le cadre des normes légales existantes, les autorités sont prêtes à effectuer les réalisations nécessaires et reconnues comme efficaces, elles se refusent à parsemer routes et chemins communaux d'une signalisation aussi disgracieuse que, souvent hélas, inefficace. Trop souvent pris en charge et « téléguidés », les usagers de la route ignorent de plus en plus une signalisation routière qui, devenue trop abondante, est bafouée.

Ni trop de mesures, ni trop peu, mais toutes celles qui s'imposent, peut dès lors constituer une conclusion à ce bref aperçu des préoccupations et des visions d'avenir des autorités communales en matière de modération de trafic.

Catherine Kuffer



Photographie M. Dunant / source SIG

Vandoeuvres en 1892

Circulez !... où circuler ?

La croissance dont nous bénéficions tous et qui semble être la colonne vertébrale de notre société n'est envisagée dans ses projections qu'en termes positifs, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs. Ce n'est que depuis les années 80 que l'on a adjoint une notion de qualité indispensable à la croissance pour pallier, du moins en théorie, aux dégâts causés par la croissance quantitative unique et forcée. Au début des années 90 le développement durable a remplacé, toujours théoriquement, toutes ces notions.

Malgré un ralentissement pendant les périodes de crises, la croissance est continue et ne semble pas prête de ralentir, ou de se stabiliser dans un moyen terme. A-t-on déjà entendu un discours de décideurs politiques ou privés annoncer une volonté de stabilisation dans les perspectives futures de développement d'une société ou d'une entreprise ?

Cela tient avant tout à l'augmentation de la population qui pour l'instant semble inéluctable, avec ses conséquences et à la mauvaise gestion politique et économique de ce phénomène. (Ce constat part du principe que la surface terrestre disponible est limitée, de même que le sont les énergies fossiles pour faire tourner la « machine société »).

Pour prendre l'exemple de notre canton, pendant la crise des années 90, la population résidente augmentait de 3'000 à 4'000 individus par année, actuellement il y a environ 10'000 nouveaux habitants par année dans le canton de Genève (1999). La commune de Vandoeuvres n'est pas épargnée, bien au contraire, puisque la population a augmenté d'environ 200 habitants en 1999, soit près de 10% de croissance.

Ces chiffres qui sont des indicateurs qualifiés généralement de positifs pour l'économie doivent être considérés avec la plus grande attention à long terme, car multipliés par un grand nombre

d'années ils nous laissent entrevoir le futur de notre paysage et les orientations que nous devons prendre dès aujourd'hui pour maîtriser, peut-être, une partie des conséquences de la croissance dont nous voulons bénéficier à tout prix dans notre société.

La circulation routière est un des phénomènes les plus voyants de cette situation historique, tant au niveau de l'augmentation des véhicules que des incidences sur nos environnements les plus divers. Elle est aussi symptomatique de l'efficacité des décideurs quant à la gestion de ses conséquences sur notre vie de tous les jours (bruit, pollution, bouchons, sécurité, etc...). N'oublions pas que la majorité des espaces publics a été sacrifiée au réseau routier.

En 1980 il y avait environ 170'000 véhicules en circulation dans le canton de Genève, en 1999 on en comptait 230'000 (Office cantonal des statistiques).

Logiquement, dans 25 ans nous dépasserons les 300'000 véhicules en circulation et nous aurons doublé le nombre de véhicules de 1980 en 2040.

C'est tout proche et les décisions vitales à prendre pour gérer ce phénomène prennent beaucoup de temps, surtout au niveau politique et administratif.

Les croyants optimistes du progrès technologique comme réponse, doivent se rappeler que la Fiat 500 a bientôt quarante ans et qu'elle consommait déjà moins que la plupart des voitures d'aujourd'hui et que l'invention miracle tant attendue semble au mieux encore dans des cerveaux en formation.

La surface dévolue au réseau routier est pratiquement la même depuis 1980 et elle n'est plus extensible sans se faire au dépend des constructions en ville ou du territoire en banlieue. Ce dernier est lui même pris d'assaut par les constructions nécessaires à la croissance de la population qui va de pair avec l'augmentation du nombre de véhicules. Il faudra donc densifier toutes les zones

constructibles proches des agglomérations et certainement déclasser des terrains agricoles. Les espaces publics ont été rongés au profit de la circulation, entraînant pollution et risques sur les trottoirs restants. Il est difficile de savoir si l'on n'avait pu faire autrement.

Ce qui est plus facile à maîtriser, ce sont les mesures que nous pouvons imaginer et prendre pour sécuriser les espaces publics, ralentir la vitesse de circulation et éviter la création de nouvelles voies de distribution afin de limiter les possibilités de croissance du trafic.

Ceci, afin que se développent par réactions des solutions alternatives respectueuses de l'environnement et mieux adaptées à l'exiguïté de notre territoire.

Les mesures de modérations de circulation sont en ce sens fondamentales car elles sont la réponse à des situations critiques, mises en évidence généralement par les usagers qui en sont victimes et qui répondent à des problèmes qui seront dans les années à venir encore plus critiques. Ces interventions ponctuelles, même petites par rapport à l'ampleur d'un problème, sont autant de pas vers la maîtrise de l'évolution que nous voulons dans notre société.

Les battements des ailes d'un papillon en Afrique peuvent provoquer un ouragan en Asie.



Daniel Rinaldi

« Founex » peut être un exemple d'aménagement

Petit village vaudois situé juste à la frontière genevoise, Founex, s'est doté d'un centre villageois réaménagé voilà neuf ans déjà.

Lors de diverses séances du Conseil Municipal, ce projet a été accepté au vu également des terrassements pour la mise en séparatif des eaux.

Goulette centrale, petit décrochement avec confection d'un trottoir et d'un giratoire en pavé de divers coloris, tout cela élaboré et étudié avec des architectes-urbanistes ainsi que des ingénieurs spécialisés.

Bien évidemment, ces travaux avaient pour but de ralentir les automobilistes et de procéder à un nouvel aménagement complet du centre du village avec une zone piétonne agréable et esthétique.

Il va sans dire que tous ces travaux ont créé quelques mécontentements tant au niveau des propriétaires riverains que d'autres résidents du village.

Aujourd'hui, chaque habitant est largement satisfait et se plaît à traverser le village dans un environnement beaucoup plus agréable et avec une sensible amélioration de la sécurité.

Depuis quelques années, plusieurs communes genevoises et vaudoises, ont désiré améliorer leur centre villageois afin de satisfaire leurs communiens. Le but étant d'y apporter un embellissement esthétique qui pour bon nombre de villages manque encore.

A cet effet, l'Etat de Vaud a lancé un concours récompensant les plus beaux aménagements. Founex, Gingins, Signy ont obtenu les premiers rôles dans une plaquette éditée et distribuée dans l'ensemble des communes vaudoises.

Pour Vandoevres, certaines études et projets ont déjà été élaborés et présentés au Conseil municipal ; il sera donc

important de suivre avec intérêt l'évolution de ces différents projets.

La commission responsable, se devra donc dans les années à venir, d'apporter au Conseil municipal, des projets concrets et accessibles financièrement.

Comme la formule le veut, « il n'y a pas de prix pour la sécurité de nos enfants ».

Pierre Bosset



Photographie E. Foëx

Founex

Manifestations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Promos 2000

A Vandoeuvres, nous avons décidément des *Promotions* extraordinaires !

Cette année encore, les élèves et le corps enseignant nous ont donné une nouvelle preuve de leurs talents, sur le thème de l'avenir.

Originalité des tableaux, coloris des costumes, éclectisme des rythmes, justesse des chants et précision des danses : toutes les productions étaient empreintes d'un sens créatif et artistique de belle facture, allant crescendo jusqu'au bouquet final : une chorégraphie des élèves de sixième Primaire, digne d'un spectacle de Broadway, voire d'un clip de Michael Jackson...



En remplacement des bruyantes *Guggenmusik*, un groupe de Fifres et Tambours emmena ensuite adultes et enfants, les uns vers la tente bleue et blanche du parc de la Mairie, les autres vers les attractions et manèges tant attendus !

Bravo et merci aux élèves et aux instituteurs et ... vivement les Promos 2001 !!!..

Véronique Christe

1er Août

Comme l'an passé - et c'est désormais un événement sous nos latitudes à cette époque - le soleil était au rendez-vous de ce 1^{er} Août 2000.

Le public enthousiaste se pressa très nombreux pour célébrer notre fête nationale.

Alors que notre Maire, Madame Janine Hagmann, puis Monsieur Bernard Lescaze apportaient leur vibrant témoignage, et que l'assemblée entonnait noblement hymne et cantique, Madame Catherine Kuffer conduisit le cortège aux lampions, ouvrant fièrement la marche en brandissant un lumignon aux armes de Genève.

Le parc de la Mairie, déjà illuminé par un gigantesque brasier et par les tirs des pyrotechniciens amateurs, brilla d'innombrables lucioles, pour la plus grande joie des enfants qui les portaient.

Les traditions étaient donc respectées, et il ne manquait que nos airs et musiques folkloriques - remplacés ici par les rythmes *techno* de l'orchestre - pour que l'ambiance historique soit totalement reconstituée. O tempora, o mores !

Véronique Christe

Discours du 1er août

La mémoire n'est qu'un miroir

La Suisse n'existe pas ! Cette phrase a été peinte pour une Expo, celle de Séville, par l'artiste Ben Vautier. Votre présence ici démontre sa fausseté.

Pourtant, vous le savez, célébrer la Fête Nationale Suisse n'a rien d'évident. Cette tradition est à peine centenaire. Alors que la Confédération, quoi qu'on en dise, compte plusieurs siècles. Il est

vrai que la plupart des Fêtes Nationales dans le monde, sont d'origine récente. Elles commémorent l'anniversaire d'un roi ou d'un tyran, une indépendance ou une libération. Mais que célébrons-nous, à la vérité ? Un pacte d'alliance dont on nous dit qu'il s'agit peut-être - la mode voulant que l'on remette tout en question - d'un faux.

Historiquement, il ne s'agit certainement pas du premier pacte. D'autres l'ont précédé, alors que le traité fondateur est sans doute plus récent (1307). Les cantons romands peuvent-ils vraiment se reconnaître dans la fondation, au moyen-âge, d'une alliance entre communautés alpestres dont elles ne partageront, durant des siècles, ni le destin, ni la langue ? Quant aux idéaux démocratiques qu'on se plaît, de discours en discours - c'est plus facile qu'en pratique - à rappeler, ils n'ont pas grand chose de commun avec le fonctionnement de ces communautés rurales médiévales et doivent beaucoup plus au libéralisme du XIXe siècle, à ces idées qui ont triomphés en 1848, et qui ont produit les institutions actuelles. Tout le monde ignore pourtant, le 12 septembre 1848 ¹⁾.

Les suisses s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas. Il y a un soupçon de vérité dans cette assertion, et beaucoup de fausseté. Un Genevois croit n'avoir, ici, que peu de choses en commun avec un Appenzellois. Qu'ils se rencontrent en Australie, ils se découvriront proches, très proches, parce qu'ils n'auront pas seulement une histoire commune, le souvenir de paysages communs, mais aussi une manière de penser, de voir le monde, influencée, qu'on le veuille ou non, par 150 ans de pratiques semblables qui font que les Suisses ne se sentent jamais mieux qu'au dehors, ce qui les unit.

Certes, ce pays n'a plus d'ambitions internationales depuis cinq siècles, depuis qu'il les a abandonnées dans la plaine du Pô ²⁾. Et après cinq siècles, il est probablement trop tard pour changer... L'arrogance, voire l'outrecuidance de grandes nations, sûres

d'elles-mêmes et de leur puissance, nous sont étrangères même si cette terre est souvent saisie d'un certain contentement de soi.

Les Suisses partagent un vécu commun. Ils ont, par exemple, échappé aux carnages, aux destructions de la seconde guerre mondiale, ce dont on semble aujourd'hui leur faire grief, alors que, pendant longtemps, on a loué les Suisses pour leur sagesse d'être restés à l'écart des conflits. On tente aujourd'hui à leur reprocher leur égoïsme.

D'un seul coup, ces dernières années, le passé nous a rattrapé. Alors que la Suisse s'efforce, avec difficultés, de se projeter dans l'avenir, d'imaginer ce que sera le XXI^e siècle, dans un monde bouleversé par les communications faciles, par le mondialisme et la globalisation, le passé, d'un coup, est venu se rappeler à notre bon souvenir. Plus exactement, certains, à l'étranger, se sont plus à rappeler des événements controversés, afin que le souvenir se transforme en cauchemar.

Je ne vous propose pas ici de parler de la Suisse et de l'Europe, de la Suisse et des Nations Unies, parce qu'il s'agit de problèmes très concrets, très présents, très actuels, qu'il nous faudra résoudre. Chacun d'entre vous a une opinion à ce sujet et l'addition de ces opinions finira par dégager la volonté générale.

Je voudrais plutôt m'arrêter un moment, non pas tant sur les événements ou les souvenirs de la seconde guerre mondiale (qui viennent quand même de nous coûter quelques milliards), mais sur le rôle de la mémoire en tant qu'élément constitutif, essentiel d'une identité, sans être pour autant un élément de *permanence*. Un exemple, Guillaume Tell est un symbole helvétique. A la fin du XVIII^e siècle, il s'agissait avant tout d'un symbole révolutionnaire, notion qu'il a quelque peu perdue depuis. Mais ce n'est pas pour rien que le III^e Reich avait interdit la lecture et la représentation du *Guillaume Tell* de Schiller.

Face à l'attitude des Suisses et de la Suisse durant le dernier

conflit mondial, il n'y a pas une mémoire qui aurait été occultée. Il y a plusieurs mémoires qui, chacune, ont leur valeur. Y a-t-il une mémoire qui serait plus vraie qu'une autre ? Les historiens contemporanéistes ont la prétention de faire accroire que leur vision, sombre, dénuée de complaisance, de la Suisse durant la guerre, serait la seule exacte. Les reproches adressés seraient mérités. Ce pays n'aurait par fait son devoir, même s'il a sauvé plus de juifs que les USA, et que contrairement à bien des pays d'Europe, pas un seul juif suisse n'a disparu.

Les contemporains, ceux qui ont vécu la Mob, ne peuvent, à l'évidence, accepter un portrait aussi noir. Ils ont tenu, ils ont souffert, ils ont défendu l'indépendance et la liberté du pays. Comment supporter que la reconnaissance se mue en ingratitude ? Ils ont vécu cette époque dans leur chair, et l'on prétend maintenant leur arracher leurs souvenirs.

Tout est question d'optique. Face à la mémoire, et à ses pertes, l'indulgence est requise tant est grand le nombre de myopes et des astigmatés. Prenons l'exemple d'une tapisserie ancienne. De près, elle découvre des trous, des reprises, des réparations et des restaurations. De loin, elle révèle son motif, net et magnifique, au pur dessin. Quelle est la vraie tapisserie ? tout est question de distance.

Toutes les mémoires se valent, d'une certaine manière. Même les fausses, les erronées, les trompeuses. La mémoire humaine ne dure qu'un instant ³⁾.

Chaque génération a sa vision propre de son passé, donc sa mémoire, sélective, forcément, qui sélectionne faits et souvenirs en fonction du présent, des luttes et des objectifs du présent. Chaque génération reconstruit son passé, même celui qu'elle a vécu, mais qu'elle a perçu différemment de ses aînés ou de ses cadets. Un jour, plus proche sans doute qu'on ne l'imagine, l'attitude de la Suisse durant la seconde guerre mondiale sera réappréciée et les rapports scientifiques actuels, produits à coup

de millions, seront considérés avec effarement.

Le passé ne vit que dans la mémoire des vivants. La mémoire est un fil d'Ariane au travers du labyrinthe des valeurs que nous mettons en avant. Or, ces valeurs changent. Naguère, on respectait la tradition, l'expérience des ans, la stabilité.

Aujourd'hui, on prise l'innovation, on valorise la jeunesse, le mouvement. On zappe, quoi ! La mémoire s'appuie aussi sur le témoin. Mais que vaut le témoignage ? Qui veut un témoignage ? Un politologue écrirait-il encore aujourd'hui, un ouvrage intitulé *La Suisse, démocratie, témoin* ? Il le pourrait certainement. Il ne l'oserait, tant est forte la pression sociale.

Les médias le montrent presque chaque jour . notre perception des années noires est aujourd'hui singulièrement déformée. A des acteurs obnubilés pour la plupart, par des problèmes concrets, on prête souvent des pensées improbables, la connaissance d'événements occultés à l'époque. On pourrait encore parler du temps qui fait perdre la mémoire aux sociétés, comme aux individus.

En ce soir du 1^{er} août, cessons de nous sentir trahis par nos mémoires. Elles ont toutes leur part de vérité. La seule mémoire qui vaille n'entrave pas le présent, mais éclaire l'avenir. Que celui de notre patrie soit lumineux. Vive Vandoeuvres, vive la Suisse.

Par Bernard Lescaze

Historien, député au Grand Conseil

- 1) *Date officielle de la création de l'actuelle Confédération helvétique*
- 2) *Marignan 1515*
- 3) *Un instant ou l'éternité, n'est-ce pas Attila ?*

Culture

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Maisons Mainou

Jeudi 29 juin 2000 : rencontre OR, ART ET CITÉ dans les jardins de « Maisons Mainou » 52, route de Pressy.

Le directeur artistique, Gérald Chevrolet, nous a invités à venir participer à un débat sur les buts artistiques ainsi que sur les besoins financiers d'une donation telle que « Maisons Mainou ».

Plusieurs personnalités genevoises et internationales étaient au rendez-vous ; je n'en citerai que quelques unes : Madame le Maire de Vandoeuvres, Janine Hagmann, François Rochaix, grand maître de la Fête des Vignerons 1999, qui sera responsable des cérémonies d'ouverture et de clôture d'EXPO 2002, Jean-Claude Maret, scénographe (travaille énormément avec François Rochaix), Michel Beretti, écrivain français (a entre autre lu les seize mille feuillets du Journal de G.F. Amiel avant d'en créer une pièce l'automne dernier interprétée avec brio par Richard Vachoux), Philippe Morand directeur du Théâtre de Poche et Anne Bisang, directrice de la Comédie.

Madame Germaine Tournier, actrice elle-même, a légué sa propriété aux artistes à son décès en 1998. « Maison Mainou » est dirigée par un Conseil de fondation essentiellement composé d'artistes de renom. Le but premier de cette propriété est d'accueillir et d'encadrer des artistes, écrivains, compositeurs, acteurs afin que dans ce cadre idyllique ils puissent créer.

La plupart des théâtres et bibliothèques sont le fruit de donations. Pensons au Grand-Théâtre, le Duc de Brunswick ou au Conservatoire, Jean-François Bartholoni.

Michel Beretti dit l'importance des résidences ; à plusieurs il jaillit une dynamique revigorante qui permet la création car l'artiste échappe au quotidien, il se crée une symbiose.

L'aspect financier du projet de restauration des bâtiments nous a mobilisés également.

Monsieur Herman Sariyan nous a parlé très clairement de l'*Organisation Internationale de la Francophonie* (en sont membres la France, la Belgique, l'Afrique et le Vietnam).

Monsieur Sariyan paraissait convaincu qu'un projet tel que « Maisons Mainou » était susceptible d'intéresser cette organisation.

Après l'apéritif et un tour plus ou moins complet des bâtiments, nous avons été charmés par Michel Tirabosco à la flûte de pan et Nathalie Chatelain à la harpe : A notre plus grande joie nous avons entendu trois airs extraits de « Carmen » de Bizet, deux airs très « jazzy » ainsi que les danses hongroise N^{os} 5 & 6 de Brahms. L'ovation que le public a réservée à ces interprètes hors pair a dû leur montrer combien ils ont su nous envoûter.

Elisabeth Gampert



Photographie Ph. Christin

Maisons Mainou

Aide sociale et humanitaire

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Repas pour « Plainpalais Accueil »

Pour la troisième année consécutive, la commission *Aide sociale* a soutenu *Plainpalais-Accueil*.

Plainpalais-Accueil est un *restaurant du cœur* dirigé par Madame Françoise Spahr, femme généreuse, énergique et dynamique. Elle est aidée par une équipe de fidèles bénévoles qui chaque dimanche soir accueillent chaleureusement 180 convives, blessés de la vie, dans un local situé route des Acacias. Ce centre ne pourrait pas fonctionner sans l'aide régulière de nombreux groupes associatifs.

Les membres de la commission se sont unis le 18 juin afin de préparer un repas digne de ce nom dans la cuisine du centre communal de Vandoeuvres, avec joie et bonne humeur. Ce n'est pas sans appréhension que nous avons réalisé ce repas et l'avons distribué aux habitués du dimanche soir.

Par notre action, nous avons réalisé la nécessité de donner un peu de notre temps aux personnes les plus démunies et exclues de notre société. Par la même occasion, nous avons développé véritablement un élan de solidarité au cœur même de la commission *Aide sociale et humanitaire*.

**D'ores et déjà, nous avons donné rendez-vous à
Plainpalais-Accueil au mois de juin 2001.**

G. Gourdou-Labourdette

Echos du Conseil municipal

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Une seule séance du Conseil Municipal s'est déroulée avant que ces quelques lignes ne soient imprimées. Elle s'est déroulée le 19 juin 2000.

Le Bureau du Conseil Municipal a été réélu pour l'année 2000-2001. En conséquence, Madame Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE présidera le Conseil Municipal; elle sera assistée de Monsieur Cyril de HUTEMANN en qualité de Vice-Président, Monsieur Christophe IMHOOS assumant la charge de secrétaire.

Au nombre des communications du Maire et des adjoints, il sied de relever que la procédure d'acquisition par la Commune de la parcelle du chemin de la Blonde pourra être entamée ensuite des autorisations de construire qui ont été délivrées par le département.

Une autre acquisition foncière, à savoir un terrain agricole sis route de Mon-Ideé est également à l'étude, ce qu'a approuvé le Conseil Municipal.

Un dossier désormais récurrent était également inscrit à l'ordre du jour, celui du GICAL/CCAL SA.

C'est le lieu ici de préciser que le recours déposé par la Commune, l'ASVA et quelques communiens, à titre individuel, contre la décision du Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement d'autoriser l'exploitation du CCAL SA sur la parcelle de Monsieur Maurice DEMONT a été admis par la Commission de recours instituée par la Loi sur les constructions et installations diverses.

Dans ces considérants, la commission a constaté que l'autorisation délivrée par le DAEL le 16 octobre 1997 est devenue caduque. Cette caducité impliquant que les travaux en cours ne sont pas autorisés et que le DAEL devra les faire cesser.

Il n'est cependant pas inintéressant de relever que la commission précise dans sa décision ce qui suit :

"Il convient cependant d'ajouter que le transport sur place et l'étude des

pièces du dossier ont amené la commission à constater que le projet objet de l'autorisation de construire en 1997 ne correspond plus à celui autorisé par le DIAE. L'architecte des intimés a d'ailleurs reconnu que le projet avait évolué depuis la requête de 1993. La comparaison des plans déposés au DAEL et au DIAE laisse également apparaître que le gabarit du projet accepté par le DIAE est plus important que celui autorisé par le DAEL.

Ce manque de concordance entre des plans devant pourtant avoir pour objet un même projet démontre l'importance de la coordination des procédures imposée par l'article 22 LGD, inexistant au moment du dépôt des autorisations de construire. Pour ce motif, également, la présente décision paraît salubre : elle permettra une approche globale et cohérente de ce dossier."

Nul doute que le débat à propos de cette affaire n'est pas, et de loin, encore clos. Un recours contre cette décision peut, à l'heure où j'écris ces lignes, être déposé auprès du Tribunal Administratif. Nous vous tiendrons bien entendu informés de la suite de ce dossier.

Sur proposition de la commission "Aide Sociale et Humanitaire", les subventions suivantes seront accordées : CHF. 5'000.- en faveur de l'ASED, CHF. 3'000.- en faveur de l'AEMV, CHF. 2'000.- en faveur de la Fondation l'Hymne aux enfants.

La commission a préparé, le 18 juin dernier, un repas pour 150 personnes qui a été servi le dimanche soir à Plainpalais-accueil.

Ce repas était destiné à une partie de la population genevoise défavorisée et force et de constater que celle-ci, malheureusement, est trop nombreuse.

L'expérience sera reconduite l'an prochain.

La commission de l'Aménagement du territoire a rapporté que le projet d'agrandissement du cimetière est sous toit. Le Conseil Municipal a accepté par onze voix pour et seulement une abstention, le projet sélectionné par la commission.

Il reste encore à la Commission financière de se réunir pour en

étudier le financement.

Le rapport de la commission "Ecole, sport" a donné lieu à un débat intéressant. D'aucun voulait que deux classes supplémentaires soient créées dans les combles de la nouvelle école. Cette proposition a été rejetée par l'exécutif, compétent en l'espèce.

Il n'en demeure pas moins qu'une classe supplémentaire a été créée par la remise en état d'une salle encore disponible dans l'ancienne école; elle accueille des futurs élèves de 1P.

Quant à la commission "Culture-loisirs, manifestation et 3^{ème} étage", son rapport a donné lieu à un vote de principe.

La commission doit mettre sur pied un dossier concernant un projet théâtral présenté par Monsieur Richard VACHOUX. Ce projet, dont nous vous reparlerons, devrait prendre forme dans le parc de la Mairie en été 2001.

La commission "Routes, circulation et canalisations" nous a fait part de l'avancement des différents projets qui l'occupent actuellement.

La traversée du village a fait l'objet d'un plan élaboré par l'OTC et nous pourrions espérer que ce dossier ira de l'avant, malgré les lenteurs de l'administration.

Un projet de modification de la ligne TPG numéro 31 a été envoyé en commission financière pour étude.

Le circuit prévu amènerait les usagers directement sur la ligne du tram en passant par le chemin de la Montagne, mais il y a un coût à cette amélioration. La plus-value à charge de la commission a été fixée par les TPG à 164 % du coût actuel.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ces différents dossiers.

Nicolas Terrier

Contine de l'An 0 épisode 2

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Le champ suivant le matin

Le cheval qui s'avavançait en suivant ses propres traces, qui dataient de la veille, ne désirait rien de plus qu'un petit sourire.

Tous les moments qu'il aimait, avec des sourires, lui rappelaient une chanson qui roulait dans sa mémoire avec des images des endroits et des gens qu'il a connus.. : «... c'est petite Emilie qui hier m'avait promis..... »

Cette image se brouille et devant ses pas l'herbe remue dans un désordre de plus en plus indescriptible. Les sommets blanchis des chapeaux multicolores et pointus ressortent de temps en temps par sauts répétés avec parfois un cri ou un bruit.

La partie attirante et plus verdoyante du grand champ était franchie, la chanson recommencée une fois encore. Un calme étrange régnait au bord du grand parc, comme au bout de quelque chose.

Il faut que l'un ou l'autre parle le premier, ils attendent sans bouger.

Ce n'est plus possible de vivre séparés ou du moins sans savoir ce que les uns et les autres veulent et prétendent.

C'est dans cet instant qui se répète, souvent pour rien, que les quatre nains sont seuls et qu'ils savent avec l'habitude que l'autre n'écoute pas ou alors qu'il ne regarde pas.

Ce sont quatre nains avec un chapeau différent et pourtant dans le même champ, mangeant la même herbe et dans la même peur du cheval qui n'a pas demandé d'être ce qu'il est et où il est.

Le plus courageux parla le premier en criant pour voir les réactions et en courant autour du cheval. Il mit une journée pour revenir vers ses semblables.

Le cheval avait déjà répondu aux appels venant des brins d'herbe et avec les trois nains restants il partageait ce qu'ils trouvaient devant eux.

Le plus grand des nains l'invita près de lui car il aimait les audacieux et venait de comprendre que le cheval connaissait déjà ses deux amis et qu'il était arrivé là à cause d'eux, pour une histoire d'herbe pas ramassée et pour des crottes qui s'entassaient depuis longtemps tout près de leur nid.

Il n'y avait plus qu'à apprendre une chanson, ensemble, pour la chanter très fort afin de ne plus entendre les autres bruits ni les autres nains, ...s'il y avait encore d'autres nains.

Y a-t-il d'autres chevaux ou d'autres nains dans un si grand pré ?

Le plus petit des nains partit un soir, tout seul, sans regarder derrière lui pour découvrir un autre champ plus grand ou plus petit mais sans cheval métallique et avec des herbes tendres.

Etre un cheval métallique complique un peu la vie, mais moins qu'être un nain. Sauf si on est le plus grand des siens.

Même en vivant là-dessous, caché et les pieds dans la terre, cela doit permettre d'attendre le moment le plus propice pour prendre une main ou croiser un regard.

Daniel Rinaldi

Agenda

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

BIBLIOBUS 2000

Un jeudi par mois, le Bibliobus est à votre disposition au Centre communal, **de 15h. à 16h.30.**

Voici les dates du dernier trimestre 2000 :

16 novembre et 14 décembre

A AGENDER !

Vendredi 10 novembre à 19h.
au Centre communal
spaghetti party

organisée par les Dames paysannes.

Un tous ménage suivra avec des informations complémentaires et un bulletin d'inscription.

CARTES DE COMMUNIERS

Ces cartes sont délivrées gratuitement à la mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une photographie. Elles donnent droit à des tarifs préférentiels à la piscine de Thônex.

Informations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Mairie ☎ 750.14.18

Heures d'ouverture

Matin

Lundi - vendredi : 9h. à 12h.

Après-midi

Lundi et mardi : 14h. à 18h.

Mercredi, jeudi et vendredi : fermé

Etat-civil ☎ 750 97 30

Mme Madeleine Thommen

Mardi de 17h.30 à 19h.

Voirie ☎ 750.23.15

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h. **de mi-mars à décembre**

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU : conteneurs au parking du Centre communal

Frigidaires : s'adresser à la mairie

Service du feu ☎ 750.23.15

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandoeuvres

Poste de Vandoeuvres ☎ 750 12 30

Heures d'ouverture : lundi - vendredi 8h.15-11h.45 et 14h.40-17h.45
samedi 9h.-11h.

Ecole enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ 750 22 17

Jardin d'enfants Le Toboggan 2, route de Pressy ☎ 750 10 01

Garderie La Tanière de l'Eveil, 2, route de Pressy ☎ 750 14 08

Association Koala, 47, route de Mon-Idée ☎ 349.30.66

Service d'urgence des médecins (jours et nuits) ☎ 320 25 11

FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) Central d'appel
☎ 420.20.00 **CASS** (Centre d'action sociale et de santé) Mme C. Lauper entre
14h. et 15h. ☎ 855.07.75

Cartes d'identité délivrées à la Mairie

Le lundi après-midi de 14h. à 16 h. et le jeudi matin de 9h. à 11h. ou sur rendez-vous ☎ 750 14 18

Portofolio



Photographie Ch. Christin / source Crédit photographique

Maisons Mainou